

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2022 à 20h30

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2022

2- Approbation du compte de gestion du trésorier 2021

* Investissement

Dépenses	prévu :	254 403.80 €
	Réalisé :	227 185.05€
	Restes à réaliser :	0€
Recettes	prévu :	254 403.80 €
	Réalisé :	140 435.64€
	Restes à réaliser :	41 000€

* Fonctionnement

Dépenses	prévu :	481 555.77 €
	Réalisé :	298 767.15€
	Restes à réaliser :	0€
Recettes	prévu :	481 555.77 €
	Réalisé :	526 714.98
	Restes à réaliser :	0€

DELIBERATION

A l'unanimité, le Compte de gestion 2021 de la commune est voté.

3- Approbation du compte administratif 2021

Le Maire sort de la salle -

Même résultats que le Compte de gestion

Fonctionnement

- Un excédent de fonctionnement en 2021 de	61 792.06€
- Un excédent reporté de	166 155.77€
Soit un excédent cumulé de	227 947.83€

Investissement

- Un déficit d'investissement en 2021 de	86 749.41€
- Un excédent des restes à réaliser de	41 000€
Soit un besoin de financement de	45 749.41€

DELIBERATION

A l'unanimité, le Compte administratif 2021 de la commune est voté.

4- Affectation des résultats

Décide d'affecter le résultat d'exploitation 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION EXCEDENT :	227 947.83€
AFFECTATION EN RESERVE (1068) :	45 749.41€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	182 198.42€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT (001) DEFICIT : 86 749.41€

DELIBERATION

A l'unanimité, l'affectation de résultat de la commune est votée.

5- Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif 2022, comme suit :

*Fonctionnement :

Dépenses :	511 298.73€
Recettes :	511 298.73€

*Investissement :

Dépenses :	348 329.41€
Recettes :	348 329.41€

DELIBERATION

A l'unanimité, le budget primitif 2022 de la commune est voté.

BUDGET 2022 PONTS FONCTIONNEMENT

DEPENSES		2022
Total 011	charges à caractère général	168 842,73
Total 012	charges de personnel	91 130,00
Total 065	autres charges de gestion cour	104 400,00
Total 66	Charges financières	4 327,00
Total 67	charges exceptionnelles	700,00
022	dépenses imprévues	4 000,00
023	virement à la section d'investiss	137 849,00
6817		50,00
Ligne 002	déficit de fonctionnement repor	
TOTAL	dépenses fonctionnement	511 298,73

RECETTES		2022
Total 013	Atténuation de charges	
Total 70	Produits et services du domaine et ventes	2 600,31
Total 73	impôts et taxes	262 500,00
Total 74	Dotations et participations	54 000,00
Total 75	autres produits de gestion courante	10 000,00
043		
Ligne 002	excédent de fonctionnement reporté	182 198,42
TOTAL	recettes de fonctionnement	511 298,73

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES				
		RAR	2022	TOTAL		RAR	2022	TOTAL
Ligne '001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté		86 749,41	86 749,41	Ligne '001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00
Total 16	Emprunt		34 180,00	34 180,00	Total 1068	excédents de fonctionnement capitalisés	45 749,41	45 749,41
Total 204	subvention équipement versée		0,00	0,00	(hors 1068)	Dotation fonds divers	6 000,00	6 000,00
Total 20 (hors 204)	Immobilisations incorporelles		20 000,00	20 000,00	Total 13	Subventions d'investissement	41 000,00	57 000,00
Total 21	Immobilisations corporelles		22 400,00	22 400,00	Total 16	Emprunt	60 730,00	60 730,00
Total 23	Immobilisations en cours		180 000,00	180 000,00				0,00
				0,00	Total 024	Produit de cessions	1,00	1,00
				0,00	021	virement de la section d'investissement	137 849,00	137 849,00
020	Dépenses imprévues		5 000,00	5 000,00				0,00
TOTAL	dépenses d'investissement	0,00	348 329,41	348 329,41	TOTAL	recettes d'investissement	41 000,00	307 329,41

Projet intégré en dépenses d'investissement 2022 :

- Tracteur tondeuse 18 000€

- Cheminement piétonnier de la Maréchallerie et voirie (étude et divers) 20 000€
- Réfection de la salle socioculturelle 180 000€

Projet intégré en recettes d'investissement 2022 :

- Réfection de la salle socioculturelle 55 000€

Emprunt 60 000€

7- Vote des taux d'imposition 2022

DELIBERATION

A l'unanimité, les taux d'imposition 2022 de la commune sont votés, équivalent aux taux de 2021.

- 35.31 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 25.17 % pour la taxe foncière sur le non bâti

Prochain Conseil municipal le jeudi 28/04/2022